



Traduction simultanée: le principe passe largement la rampe

CONSTITUANTE • *Débat animé, hier, pour décider si les constituants bénéficieront d'une traduction simultanée. Le reste du règlement sera adopté mercredi. Si tout se passe bien.*

JEAN GODEL
KESSAVA PACKIRY

Cela ne va pas aussi vite que prévu: après un jour et demi de séance, les constituants n'ont pas digéré que 55 des 74 articles que compte le projet de règlement. A l'Hôtel cantonal, hier, ils ont donc décidé de se remettre au boulot mercredi prochain, juste avant d'aller prêter serment à l'aula de l'Université. Mais les trois heures qu'ils se sont aménagées suffisent-elles à boucler définitivement ce règlement? «Un gros morceau les attend avec le concept de motion populaire», fait remarquer le directeur de l'Intérieur Pascal Corminboeuf.

Président provisoire de la Constituante, Bernard Garnier (r, Fribourg) a pourtant eu le secret espoir de liquider ce règlement avant midi. Mais c'était sans compter l'article 45, portant sur les délibérations des séances de la Constituante. Dans le projet, la commission a proposé qu'une traduction simultanée soit assurée. Comme cela se fait dans les législatifs valaisan et bernois. Dans le canton de Fribourg par contre, seule l'assemblée ecclésiastique a adopté ce système.

ÇA VA COÛTER CHER

Chef des radicaux, Denis Boivin (Fribourg) ne l'entend pas de cette oreille: «C'est un signe d'ouverture que de comprendre son collègue en direct et sans l'intermédiaire d'une tierce personne». Il s'oppose aussi à cette traduction simultanée pour une question de coûts et de lieu. Aménager la salle nécessiterait un investissement de l'ordre de 250 000 francs, selon une première estimation du chancelier René Aebischer. A moins d'aller siéger ailleurs, à Grangeneuve par exemple, seul bâtiment de l'Etat déjà équipé. Sans parler de l'enveloppe remise aux traducteurs, soit 3000 francs au total par séance. «Est-ce que vous êtes prêts à investir autant alors que 90% du travail se fera au sein de commissions?», questionne Denis Boivin.

«C'EST UN AFFRONT!»

«Supprimer cette traduction pour une question de coût est un affront pour la minorité alémanique», s'offusque Patrick Gruber (s, Guin). Peter Jaeggi (cs, Schmitten) et Adolphe Gremaud (ouverture, Fribourg) soulignent qu'il est primordial pour les 130 constituants de pouvoir comprendre les débats. Ce qui n'est pas toujours le cas, comme le confirme Jacques Barras (udc, Bouloz). Bilingue, le Moratois Peter Bachmann



Les constituants vont devoir mettre les bouchées doubles, mercredi, s'ils entendent boucler l'examen de leur règlement avant leur assermentation.

ALAIN WICHT

(r) avoue également être dépassé si l'intervenant francophone s'exprime trop rapidement. Françoise Ducrest (citoyenne, Sarine) rappelle, si besoin est, que personne n'est obligé de porter les écouteurs. «La traduction simultanée est un plus qui permet à une minorité de suivre les débats».

La traduction simultanée ne fait pourtant pas l'unanimité. Marie Garnier (citoyenne, Fribourg), appuyée par sa camarade de groupe Claudine Brohy (Fribourg), avance: «C'est très désagréable d'être décalé par rapport à l'interlocuteur. Et ce serait d'autant plus dommage de renoncer au bilinguisme dans ce canton».

ON N'OSERAIT PAS DEMANDER

Josef Vaucher (s, Fribourg) tente de mettre tout le monde d'accord: offrir la possibilité aux constituants, en plénum, de demander à tout moment une traduction. «Mais c'est humiliant de devoir le demander!», note Joseph Rey (cs, Fribourg). Au vote, Josef Vaucher retire sa proposition. Et celle de Denis Boivin sera rejetée par 84 voix contre 25. Revenant par motion d'ordre sur

un article déjà traité mercredi, Joseph Rey s'en prend au huis clos prévu pour les délibérations des commissions. «J'ai entre-temps consulté la base», explique le doyen de l'assemblée. Qui estime que, les commissions thématiques traitant de questions fondamentales, il ne serait pas opportun d'en interdire l'accès à la base. Laurence Schneuwly (dc, Magnedens) fait pourtant remarquer qu'il est déjà prévu que les commissions puissent inviter des personnes ayant manifesté leur désir d'être entendues.

•

Mais la question n'est finalement pas là: pour Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne), le terme huis clos n'est juridiquement pas adapté, car il interdit l'information a posteriori par les commissions, ce qui ne sera à l'évidence pas le cas. Dominique Viridis Yerly (rd, Marly) met tout le monde d'accord, qui propose de biffer la référence au huis clos au profit d'un plus correct: «Les séances des commissions ne seront pas publiques». Ce qui n'est pas exactement ce que Joseph Rey voulait dire... JnG/KP

Elections sans surprise

Les élections au Bureau définitif, prévues mercredi prochain, devraient être vite liquidées: un seul candidat par siège a été proposé. Pour ce qui est du président(e) et des deux vice-président(e)s, trois candidats ont été mis en avant par les trois partis les mieux représentés. Rose-Marie Dufcrot (dc, Châtel-Saint-Denis) sera donc normalement présidente de la Constituante

te jusqu'au 31 décembre 2001. La première vice-présidente, Katharina Hürlmann (rd, Châtel) devrait ensuite la remplacer au perchoir, et ce jusqu'au 31 décembre 2002. Puis ce devrait être au tour de Christian Levrat (s, Pringy), deuxième vice-président, de reprendre le flambeau en 2003. Reste à savoir le score – et la cote – de ces trois candidats mercredi prochain. JnG

Cinquante-trois communes changeront de classe en 2001: 19 à la hausse, 34 à la baisse

CLASSIFICATION • *Le Conseil d'Etat a classé les communes pour les années 2001 et 2002. Celles qui auront moins à payer dans les répartitions sont plus nombreuses que celles qui devront davantage débourser.*

LOUIS RUFFIEUX

En première classe, les communes les plus riches; en sixième, les plus pauvres. Dix-neuf communes grimperont dans l'échelle dès 2001, 34 descendront. La nouvelle classification pour 2001 et 2002 vient d'être fixée par le Conseil d'Etat. Ce système de péréquation indirecte est déterminant pour la répartition de nombreuses charges entre collectivités.

La capacité financière de 19 communes leur vaudra de monter d'un étage. De la classe 6 à la 5: Ecublens, Forel, Guschelmut, Lessoc, Promassens, Rue, Sâles, Villarbeney. De la 5 à la 4: Büchslen, Echarlens, Enney, Gruyères, Kleimbösingen, La Corbaz, Montet (Broye), Wallenried. De la 4 à la 3: Matran. De la 3 à la 2: Haut-Vul-

ly. Gempenach escaladera deux échelons d'un coup: de la 5 à la 3.

Trente-quatre communes reculeront d'une classe, dont 18 de la 5^e à la 6^e: Agriswil, Auboranges, Corserey, Estavayer-le-Gibloux, Grandvillard, La Neirigue, Maules, Mézières, Montbrelloz, Murist, Nuvilly, Progens, Siviriez, Vallon, Villaraboud, Villarsivriaux, Villeneuve, Wallenbuch. De la quatrième à la cinquième: Bonnefontaine, Bussy, Cordast, Courlevon, Frasses, Chevillles, Ulmiz, Vesin, Villarepos, Villarvolard. De la 3 à la 4: Broc (qui a contesté jusqu'au Tribunal administratif) sont passés en troisième classe). Corbières, Granges et Lovens. De la 2 à la 3: Morat. Enfin, Pierrafortscha quitte le club très fermé de la première classe pour la deuxième.

Il ne reste que six communes (deux lacoises, quatre sarinoises) en classe 1. Dans l'ordre de leur opulence: Ferpicloz, Greng, Chésopelloz, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot et Montilier. La deuxième classe réunit 11 communes (-1 par rapport à la situation actuelle), la troisième 17 (-2), la quatrième 57 (+1), la cinquième 77 (-13) et la sixième 73 (+9). A la faveur des fusions, le nombre de communes a diminué de 246 à 241.

LE CLUB DES SIX RICHES

Les comparaisons entre les districts en disent long sur les disparités régionales. Quarante-deux des 43 communes de la Glâne sont en cinquième (11) et sixième classes (31). Seul le chef-lieu Romont se situe dans le

haut du tableau (2^e classe). A cette aune-là, la Glâne est de loin le district le plus pauvre. Pour un même nombre de communes, la Broye n'en compte «que» 15 en sixième classe. La Broye, la Veveyse et la Singine n'ont aucune commune dans les deux premières classes, mais seules deux communes singinoises se trouvent en sixième classe.

Fruit d'un savant calcul, la classification est fondée sur la population, la surface de la commune, le total de ses personnes occupées à plein-temps et le rendement de l'impôt cantonal. Il en résulte un indice de capacité financière. A partir d'un indice 100, les communes ont une capacité supérieure à la moyenne (classes 3, 2 et 1). La fourchette va de 55,96 à La Magne à... 235,51 à Ferpicloz! LR

Fribourg

Pour vivre heureux, vivons groupés

CONSTITUANTE • Il n'y a plus un seul électron libre à la Constituante: la vingtaine de «hors partis» élus ce printemps ont tous trouvé chaussure à leur pied, ou se sont groupés. Petit tour d'horizon. Avant même le début de la première séance, Denis Chassot, de la liste Renouveau (Bussy) avait annoncé qu'il rejoignait le groupe socialiste, présidé par Christian Levrat (Pringy). Du coup, ce groupe s'est retrouvé avec 27 membres, soit autant que les radicaux, présidés par Denis Boivin (Fribourg). Les listes Citoyenne, Fenêtres ouvertes et Engagement social se sont groupées sous une seule bannière: Liste Citoyenne. Cette formation, présidée par Marie Garnier (Fribourg), est passée à 11 membres depuis que les trois jeunes d'Energie nouvelle s'y sont ralliées. Elu sur une liste apparentée au PDC du Lac, Daniel de Roche (Parti évangélique plus, Guschelmut) a logiquement rejoint le groupe PDC, premier de l'assemblée avec 39 membres, et présidé par Laurent Schneuwly (Fribourg). Pour le reste, effectif inchangé au sein des groupes UDC (10 membres, président: Michel Zadori d'Estavayer-le-Lac), PCS (9; Peter Jaeggi de Schmitten) et Ouverture (7; Félicien Morel de Belfaux). KP

À L'AILLEURS

«Ce que vous avez fait pendant 40 ans n'a plus d'importance»

RAYMOND BOSSY • «Ce qui me fait le plus mal, ce sont ces deux visages que j'ai présentés à ceux qui sont toujours mes amis et qui le me témoignent. Ce que vous avez fait pendant 40 ans n'a plus d'importance. On regarde la faute, un point c'est tout». Ainsi s'exprime l'ex-commandant des pompiers de Fribourg Raymond Bossy, qui raconte sa «descente aux enfers» dans la dernière édition de *L'Objectif*. Licencié au début du mois de septembre pour avoir détourné au moins 15 000 francs, M. Bossy admet avoir «fait une bêtise» en prélevant de l'argent sur un carnet d'épargne alimenté par des versements de l'ECAB (Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments) pour la mise à disposition de matériel. Ce «fonds de réserve», le commandant explique qu'il l'utilisait pour des besoins particuliers du bataillon. C'était en quelque sorte une poire pour la soif. M. Bossy avait l'intention de l'utiliser pour financer les frais liés à sa passation de pouvoir (un repas pour 300 convives), initialement prévue à la fin 1999, puis à la fin 2000, puis repoussée de deux ans. L'argent s'est accumulé et M. Bossy affirme l'avoir versé à la Caisse de la ville. Mais il s'est servi au passage. Pourquoi? «Ce n'était pas un besoin personnel puisque mon salaire net, 7780 francs par mois plus un treizième salaire, suffisait à faire vivre ma famille. J'ai accordé des libéralités à des personnes en état de détresse», explique l'ex-commandant. Un état qui est le sien aujourd'hui, confie-t-il. Lib

EN BREF

Une bouffée d'air avec «Carissimo»

CROIX-ROUGE • La semaine prochaine, des pensionnaires des foyers Ste-Elisabeth, Villa Beau-Site, du home Bourgeoisie de Fribourg et de St-Joseph à Sâles partiront en excursion grâce au «Carissimo». Ce car de la Croix-Rouge suisse est spécialement conçu pour la prise en charge de passagers en chaise roulante. Pour un prix raisonnable, le service d'animation de la Croix-Rouge fribourgeoise emmènera 160 participants, respectivement au Lac Bleu ou dans un zoo suisse. Une bouffée d'air frais pour les personnes âgées. MM